

# Réforme des carrières :

Projet de raccordement à la nouvelle grille,  
l'arnaque continue !

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Avant, le projet la réforme des carrières c'était déjà mauvais</b></p> | <ul style="list-style-type: none"><li>• 70 000 à 100 000 euros de moins en moyenne sur une carrière ;</li><li>• des salaires finaux plus faibles pour la majorité donc des retraites réduites.</li></ul> |
|--|--|

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Désormais avec le raccordement à la nouvelle grille, c'est encore pire !</b></p> | <ul style="list-style-type: none"><li>• une perte d'ancienneté importante pour de nombreux agents ;</li><li>• une véritable usine à gaz avec la création «d'indices de stationnement» pour pléthore de situations non-prévues par la nouvelle grille ;</li><li>• le raccordement de plusieurs promotions au même indice et donc des embouteillages pour les passages de grade (changement de niveau).</li></ul> |
|--|---|

**Un préavis de grève intersyndical est déposé pour le 1<sup>er</sup> Mars, jour du CCE**

**Soyons nombreuses et nombreux, rassemblés et déterminés pour faire reculer le gouverneur et obtenir de nouvelles négociations**

**Mercredi 1<sup>er</sup> Mars,  
rendez-vous à partir de 10h  
devant l'entrée « Driant »  
de la Banque de France**



**Le 17 février 2017, la DGRH convoquait une commission du personnel portant sur les conditions du raccordement des agents en poste à la nouvelle grille élaborée par ses soins. Alors que la réforme cherche déjà à économiser des millions d'euros sur le dos des agents, les conditions de raccordement visent à nous spolier encore un peu plus.**



Pour accompagner un projet de réforme déjà très défavorable aux salariés, la direction propose un raccordement tout aussi régressif. En effet, si l'option avancée par la DGRH du raccordement à l'indice immédiatement supérieur peut paraître alléchante, elle est catastrophique pour les agents situés dans le premier grade. Ceux-ci perdent en effet presque tous un à trois ans d'ancienneté, ce qui allonge d'autant le délai avant le passage au grade supérieur. Le gouverneur nous accorde donc quelques dizaines d'euros maintenant, contre des centaines en moins dans quelques années : il n'a rien perdu de ses années passées à Cételem à pratiquer l'usure !

Pour celles et ceux un peu plus avancés dans leurs carrières, les conséquences néfastes du raccordement à la nouvelle grille sont un peu atténuées. L'éloignement du grade supérieur est moins systématique mais parfois bien plus extrême : un SC1 qui vient d'obtenir son grade serait rattaché à l'indice 495 et proposable au grade suivant dans 9 ans au lieu de 2 dans le système actuel (!!!).

Ajoutons à cela l'obstination de la direction à refuser le raccordement d'un agent au grade supérieur lorsque son indice est plus élevé que ce qui existe dans le niveau de la nouvelle grille, qui amène à la création d'indices de stationnement « virtuels » pour des dizaines de cas, en attendant leur passage de grade. À la clef donc, une usine à gaz sur le plan du système d'information et probablement des situations où les agents perdront en salaire en cas de promotion... Dans de nombreux cas, les agents paieront les pots cassés d'une réforme mal pensée et imposée à la hâte.

Enfin, pour toutes et tous, ce serait un allongement considérable du déroulement de carrière, conduisant à des salaires et à des pensions plus faibles sur le long terme.

Malgré les demandes répétées des organisations syndicales unanimes d'une modification de ce projet de réforme et du raccordement à la nouvelle grille, la direction a fait la sourde oreille lors de la commission du personnel du 17 février.

**La forte mobilisation du personnel avant et pendant le précédent CCE a permis des avancées, lors du CCE extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars ensemble, faisons nous entendre pour en obtenir encore !**

**SANS LA CGT....**



**AVEC LA CGT....**

